

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

COMMUNE DE MANDJOU

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

MANDJOU COUNCIL

GERERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLICS CONTRACTS

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° . 09... /AONO/C-MANDJ/SG/CIPM/2026 DU 06 AOUT 2026
POUR LA REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES A L'HOTEL DE
VILLE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET FEICOM 2026 ET SUIVANT

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MANDJOU, Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert Pour le recrutement d'un bureau d'études techniques / laboratoire géotechnique pour la réalisation des études géotechniques à l'hôtel de ville de MANDJOU incendié durant les remous liés à la crise post-électorale en vue d'évaluer l'ampleur des dégâts et arrêtés les actions à poser en vue de la réhabilitation de l'édifice, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

Les prestations à assurer comprennent les activités ci-après :

- des essais in situ ;
- des essais en laboratoire ;
- les rapports des études.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en un lot :

Lot unique	Désignations	Montant TTC F CFA	Caution de soumission 1%
	Réalisation des études géotechniques à l'hôtel de ville de MANDJOU	10 000 000	100 000

4- COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel des prestation set de : **10 000 000** (dix millions FCFA)

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux bureaux d'études techniques et laboratoires géotechniques agréés.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM, EXERCICE 2026.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès du Chef Service Technique de la Commune de MANDJOU, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (**Recette Municipale de MANDJOU**), d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, pour les deux lots représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de MANDJOU dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de MANDJOU, au plus tard le

28/08/2026 à 9 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° ..09.. /AONO/C-MANDJ/SG/CIPM/2026 DU **06 AOUT 2026**

POUR LA REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES A L'HOTEL DE VILLE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de deux (02) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MANDJOU dans la salle des actes le **28/08/2026 à 10 H** précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

Offre Administrative

1-La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée au tarif en vigueur signée ;

2-L'attestations de Conformité Fiscalité timbrée datant de moins de deux (02) mois, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;

3-La copie certifiée de la carte du contribuable ;

4-L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire,

5-La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

6-La caution de soumission timbrée et acquittée à la main suivant le modèle joint, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, de montant égal à 100 000 FCFA assortie d'un récépissé de dépôt à la CDEC ;

7-L'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);

8-L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, indépendante de la période de validité y portée mais datant de moins de deux (02) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

9- Une copie certifiée de l'agrément du laboratoire délivré par le ministère des travaux publics ou une copie certifiée de la liste actualisée des laboratoires agréés.

Offre technique

1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

Offre Financière

1) Offre financière incomplète ;

2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La capacité financière 2 pts
- Les références de l'Entreprise 6 pts
- Méthodologie d'exécution travaux 4 pts
- L'expérience du personnel d'encadrement 6 pts
- Le matériel et les équipements essentiels 3 pts
- Présentation des offres..... 3 pts

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 17 sur 24) seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, acquittée à la main par l'émetteur et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Cette caution devra être timbrée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le montant de la caution de soumission est de **cent mille (100 000) FCFA**.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **deux (02) mois**.

16- ATTRIBUTION MARCHE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins disante**.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MANDJOU aux numéros de téléphone 698 02 78 68.

MANDJOU, le **06 AOUT 2026**

Le Maire.

Autorité Contractante

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/LD
- ✓ PRESIDENT/CIPM/MANDJ ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



*Djoni Kassala
Innocent Frédéric*
MAIRE